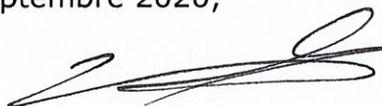


La convocation relative à la réunion du Conseil municipal du 7 SEPTEMBRE deux mille vingt à dix-neuf heures trente a été adressée individuellement à chaque conseiller municipal le 1<sup>er</sup> septembre 2020 (et affichée le 1 septembre 2020 à la porte de la mairie).

Le 1<sup>er</sup> septembre 2020,



Le Maire,



Stéphane BONNASSIOLLE

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 SEPTEMBRE 2020

**Présents** : S. BONNASSIOLLE, C. HIALE GUILHAMOU, T. GADOU, N. DRAESCHER, F. GOMMY, : S. PIZEL A. POUBLAN, S. BAUDY, M. TIRCAZES, F. COUDURE, V. BERGESSES, H. BERNADET, C. BOISSIERE, L. PEDARRIEU T. BEUGNIES, S. DAUBE, J. POUBLAN, M.H BEAUSSIER.

**Absents excusés** F. SUBIAS (procuration à F. GOMMY).

M. GOMMY a été élu secrétaire de séance

### I. Approbation du Compte Rendu de la séance du 7 juillet 2020

M. le Maire demande s'il y a des observations sur le PV de la séance du 7 juillet 2020. Il n'y a pas d'observation de la part des conseillers.  
Le PV est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Soumise au vote la proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents (19 voix pour).

### II. CONVENTION AVEC LE SYNDICAT DES EAUX LUY GABAS LEES POUR LES TRAVAUX D'EXTENSION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT ROUTE DE MORLAAS N°2020-44

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité d'établir une convention avec le Syndicat des eaux LUY GABAS LEES, afin de desservir les parcelles AN 24(commune de Serres-castets) et AA 8 situées route de MORLAAS

Cette convention doit fixer le montant ainsi que les modalités de versement de la participation financière de la Commune au Syndicat des eaux LUY GABAS LEES.

M. le Maire donne lecture de la convention à venir, dont les modalités sont les

suivantes :

➤ Part estimée de la Commune au montant global des travaux : 35% de 10 705.24 € H.T. soit 3 746.34 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (Vote : 19 Pour) :

**APPROUVE** les termes de la convention de travaux avec le Syndicat des eaux LUY GABAS LEES avec une participation de la Commune estimée à **3 746.34 € H.T**

**CHARGE** M. le Maire de sa signature

### **III. ELECTRIFICATION RURALE - Programme Génie Civil Communications Electroniques Option A 2019 - APPROBATION du projet et du financement de la part communale - Affaire n° 19TE056 n°2020-45**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au SYNDICAT d'ENERGIE des Pyrénées-Atlantiques, de procéder à l'étude des travaux de : Génie Civil lié à l'enfouissement du chemin PENOUILH à la limite BUROS (tranche 2) lié 19EF014

Monsieur le Président du Syndicat d'Energie a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'Entreprise EIFFAGE ENERGIE SO - Agence de Pau.

Monsieur le Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Electrification Rurale \"Génie Civil Communications Electroniques Option A 2019 \", propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de procéder aux travaux, ci-dessus désignés et charge le SYNDICAT d'ENERGIE, de l'exécution des travaux.

- **APPROUVE** le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

- montant des travaux T.T.C	52 486,06 €
- assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'oeuvre et imprévus	5 248,61 €



## Registre des délibérations | 2020

- frais de gestion du SDEPA	2 186,92 €
TOTAL	59 921,59 €

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

- participation Opérateur télécommunication	5 705,00 €
- participation de la commune aux travaux à financer sur emprunt SDEPA(*)	52 029,67 €
- participation de la commune aux frais de gestion (à financer sur fonds libre)	2 186,92 €
TOTAL	59 921,59 €

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

De plus, si la Commune finance sa participation aux travaux sur ses "Fonds libres", le SDEPA pourra lui demander un ou plusieurs acomptes, en fonction des travaux exécutés.

- **ACCEPTE** l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal.
- **TRANSMET** la présente délibération au contrôle de légalité.

Soumise au vote la proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents (19 voix pour).

#### **IV. VENTE D'UNE PARCELLE COMMUNALE AI N°264 A LA SOCIETE SAS PHL PROMOTION N°2020-46**

Mr le Maire rappelle à l'assemblée qu'en date du 24 août 2017 le Conseil Municipal avait acté la vente au profit de la société « APAC consultant » représentée par M. LAMOTHE de la parcelle communale cadastrée section AI n° 264 d'une contenance de 8888 mètres carrés, afin d'y édifier des logements privatifs et des logements sociaux.

Considérant qu'en date du 28 février 2019 le délai de validité de la promesse de vente a expiré et que de nouvelles modifications sont intervenues au dossier, il convient de délibérer à nouveau sur les points suivants :

- La société APAC a été remplacée par la société SAS PHL PROMOTION représentée par Mr Lamothe.
- Nouvelle négociation et proposition de prix de cession de la parcelle conformément au nouvel avis du Domaine (Base 330 000 € HT) pour un montant total de 329 018 € HT
- Après échanges verbaux et écrits, il est décidé entre la Collectivité et la SAS PHL PROMOTION un paiement au comptant de l'opération à la signature de l'acte
- La Commune de Montardon sera représentée par Maître BOLIVAR, Notaire à Morlaàs pour l'instruction de ce dossier
- 

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Mr le Maire et après en avoir largement délibéré,

**DECIDE** à la majorité la vente de la parcelle cadastrée section AI n° 264 d'une contenance de 8888m<sup>2</sup> au prix (de 30 € le mètre carré pour la parcelle dédiée au logement social et 38 € le mètre carré pour le reste) soit **329 018 € HT** à la société « SAS PHL PROMOTION» représentée par M. LAMOTHE.

**PRÉCISE** que les droits de mutation sont à la charge de l'acquéreur.

**CHARGE** Mr le Maire d'effectuer toutes les démarches et formalités requises en vue de la vente du bien.

**DONNE** tous pouvoirs au Maire pour signer tout acte notarié correspondant à cette cession

Soumise au vote, la proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents (19 voix pour).

## V. Questions diverses

- **Convention sage-femme** : une convention a été passée avec la sage-femme afin de lui permettre d'utiliser la salle des associations pour son activité en attendant la fin des travaux de son nouveau local. Cette occupation a été proposée pour 50 € /mois
- **Reconduction convention pépinière insertion** : la convention a été reconduite pour l'entretien des espaces verts des lotissements à hauteur de 4700 €
- **Rentrée scolaire 2020-2021** : la rentrée scolaire s'est bien déroulée avec la mise en place d'un protocole sanitaire respecté et mise en œuvre par tous : limitation du brassage, entrée des classes décalée, séparation des classes à la cantine. Le personnel est très investi dans cette mise en œuvre
- **Conseil Municipal des enfants** : Il est proposé une visite guidée par les élus pour les CM1-CM2 le vendredi 11 septembre après-midi afin de présenter le fonctionnement d'une collectivité
- 
- **Composition des Commissions pour la Communauté de Communes** : Il est proposé de se positionner pour les commissions de la Communauté en retenant qu'il est requis de prévoir 2 membres maximum par Commission dans la mesure du possible.
- **Dématérialisation** : il convient de rappeler que la Collectivité souhaite s'inscrire dans une procédure de dématérialisation. A cet effet, est étudiée la possibilité de la création d'adresses mail élus individuels ainsi qu'un système de projection des séances. L'aspect juridique doit être également abordé.
- **Manifestations** :
  - annulation du repas des producteurs compte-tenu du contexte
  - Maintien du forum des associations le 12/09/220
  - Positionnement à confirmer quant au maintien ou non des Fêtes Patronales
  - Réunion personnel/élus : Une réunion de présentation entre le personnel et les élus sera programmée fin septembre début octobre un mercredi après-midi. Une Commission du personnel sera également

envisagée

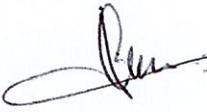
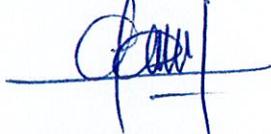
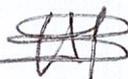
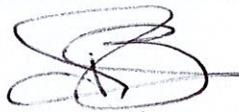
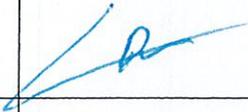
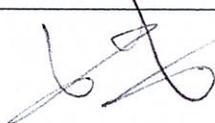
- Présentation des assemblées générales de la chasse, basket, Foyer et Rugby
- Participation de la Commune à l'action « Tous à Roulettes »
- Journée Nelson Paillou le 13 septembre à Garlin dédiée à l'initiation et à la découverte sportive

**La séance est levée à 21h 30.**



# Registre des délibérations 2020

Les délibérations prises au cours de la séance sont numérotées de à 44 à 46

Membres présents	Signature	Membres présents	Signature
Stéphane BAUDY		Thierry GADOU	
Marie-Hélène BEAUSSIER		Frédéric GOMMY	
Vincent BERGES RAGOCHÉ		Céline HIALE GUILHAMOU	
Hélène BERNADET		Lynda PEDARRIEU	
Thomas BEUGNIES		Sylvia PIZEL	
Cédric BOISSIERE		André POUBLAN	
Stéphane BONNASSIOLLE		Jacques POUBLAN	
Fanny COUDURE		François SUBIAS	Procuration Mr Gommy F.
Sabine DAUBE		Maryse TIRCAZES	
Nuala DRAESCHER			